

AVIS

Réf. :RUR.18.386.AV-Nature
Date d'approbation : 5/10/2018

Demande de dérogation émanant de Monsieur Carl HANQUET concernant la capture de 2 castors causant des dommages aux 2 étangs d'un camping situé à Nadrin

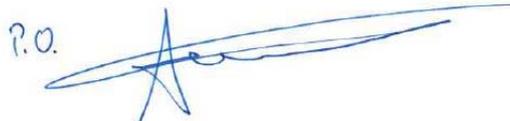
DONNEES INTRODUCTIVES	
-----------------------	--

<i>Type de dossier :</i>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<i>Demandeur :</i>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<i>Date de réception de la demande et références :</i>	25/09/2018 – DNF/DN/SL/SLA/Sorties 2018 : 19850
<i>Délai de remise d'avis :</i>	45 jours
<i>Référence légale :</i>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<i>Préparation de l'avis :</i>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 5 octobre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 2 octobre 2018), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et **a accepté** que soit accordée la dérogation demandée, aux conditions énoncées ci-dessous :

- Mettre en œuvre des mesures de prévention consistant notamment à protéger les arbres avec du treillis. En complément, poser des clôtures aux endroits ad hoc de manière à prévenir toute recolonisation ultérieure du site ;
- Prendre contact avec le Service technique provincial (lequel n'a jusqu'alors pas donné suite aux courriers du DNF) à propos du problème posé par les arbres situés sur les berges relevant de celui-ci ;
- Envisager une solution radicalement différente consistant à réaliser une mise en assec de l'étang concerné, lequel perdrait son attrait pour le castor.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »